

Rejoindre plein soleil

Quelques étapes pour rejoindre la coopérative. Si vous ne connaissez rien au sujet, on vous recommande de les lire dans l'ordre. On présume que vous êtes déjà allés faire un tour sur le site <https://www.plein-soleil.org/>

- [S'inscrire pour ne pas perdre le contact](#)
- [Utiliser les outils d'analyse de la consommation](#)
- [Candidater aux premières opérations d'autoconsommation collective](#)
- [Comprendre la tarification de l'énergie](#)

S'inscrire pour ne pas perdre le contact

La première chose à faire est de vous rendre sur <https://si.plein-soleil.org/> et de vous y inscrire.

Cette inscription n'engage à rien et permet :

- A la coopérative de vous joindre en cas de besoin
- D'utiliser gratuitement les outils de suivi de votre consommation (ou, le cas échéant, de votre production)
- D'aller plus loin si vous le souhaitez en devenant membre de la coopérative

Bien entendu, Plein-Soleil ne revends pas les données personnelles, que ce soit de ses membres ou des simples inscrits et vous pouvez à tout moment demander à être supprimé de la base de donnée.

Utiliser les outils d'analyse de la consommation

Pour faciliter l'analyse de votre consommation ou de votre production, la coopérative met à disposition un outil. Pour pouvoir en bénéficier, vous devez autoriser Plein Soleil à collecter les informations de votre compteur Linky auprès d'Enedis (Eh oui, il faut un Linky, les anciens compteurs ne sont pas en mesure de transmettre des informations en temps réel à Enedis et ne permettent donc pas une analyse fine de la consommation et de la production)

Une fois votre compte crée, sur la page d'accueil, vous trouverez un bandeau "accéder à la page de gestion des compteurs" (disponible aussi dans le menu à droite).



[Accéder à la page de gestion des compteurs](#)

Sur cette page, vous ne manquerez pas le bouton "j'accède à mon espace client Enedis" qui vous permettra de donner l'autorisation à Plein Soleil de collecter vos informations pour une durée d'un an.



j'accède à mon
espace client Enedis

Nous ne pouvons malheureusement pas collecter les informations antérieure à l'autorisation que vous allez donner, il faudra donc patienter quelque jours avant de voir des informations s'afficher. La collecte a lieu chaque jour dans la matinée pour les données de la veille et permet de connaître, demi heure par demi heure, la consommation et la production éventuelle.

La création d'un compte chez Enedis peut parfois être laborieuse, n'hésitez pas à contacter la coopérative si vous avez besoin d'aide !

Candidater aux premières opérations d'autoconsommation collective

Pour les nouveaux arrivants, le concept général d'autoconsommation collective est de créer un marché local de l'énergie. Pour faire simple, l'énergie produite localement est directement vendue à des consommateurs locaux et la coopérative organise ce marché local de l'énergie. Il s'agit d'assurer à la fois une meilleure rémunération des producteurs et un prix plus intéressant, et surtout fixe, pour les consommateurs.

Une fois que Plein Soleil est en mesure de relever vos consommations, nous pouvons, après quelques semaines, envisager de vous faire participer à une ACC (opération d'autoconsommation collective) si vos usages correspondent aux disponibilités des producteurs et que vous êtes dans une zone géographique couverte.

Un contrat vous sera présenté et expliqué à ce moment là, mais voici un résumé du principe :

- Vous conservez votre fournisseur d'énergie à qui vous réglez votre abonnement comme avant. Vous pouvez même en changer en cours de route comme bon vous semble
- Chaque demi-heure, la coopérative récupère l'ensemble des données de production et de consommation d'une opération donnée et affecte la production à l'ensemble des consommateurs selon la règle définie par les membres de l'ACC

Pour chaque demi-heure, il y a plusieurs cas de figure pour chaque personne :

- Si votre consommation peut être couverte par votre part de la production de l'ACC, vous ne devez rien à votre fournisseur d'énergie pour cette demi-heure (par exemple, vous avez consommé 2kWh et l'ACC peut les fournir, vous devez 2kWh aux producteurs de l'ACC au tarif qui a été convenu, par exemple 12 centimes / kWh)
- Si votre consommation dépasse votre part de la production de l'ACC, vous paierez la différence à votre fournisseur d'énergie (par exemple, vous avez consommé 2kWh et l'ACC ne peut vous fournir que 1.5kWh, vous devez 1.5kWh aux producteurs de l'ACC, par exemple à 12 centimes / kWh, et 0.5kWh à votre fournisseur d'énergie, par exemple à 22 centimes / kWh)

- Vous n'avez rien consommé du tout, vous ne devez rien à personne
- Nous sommes la nuit et les producteurs de l'ACC ne produisent rien, vous réglerez l'ensemble de votre consommation à votre fournisseur d'énergie

Nous estimons actuellement être en mesure de couvrir annuellement 20 à 30% de la consommation des particuliers qui rejoindrons les premières opérations, mais même si ce chiffre devait être plus bas, vous êtes tout de même assurés d'effectuer des économies et de permettre une meilleure rémunération des producteurs en participant à une ACC.

Pas non plus de risque si le projet échoue : vous conservez votre relation avec votre fournisseur d'énergie et même si la coopérative va très mal, vous ne vous retrouvez pas coupé du réseau. Votre seul risque est de faire moins d'économies.

La participation n'est pas soumise à un engagement de durée mais il faut tout de même se souvenir que, sur le long terme, nous allons tenter de faire en sorte que les producteurs puissent stabiliser leurs revenus et comptons donc sur une stabilité de la consommation en face.

Vous voulez faire partie des premiers participants à une ACC, que ce soit en tant que producteur, en tant que consommateur ou les deux ? Prenez contact en bas du site <https://www.plein-soleil.org/> !

Voici le déroulé des étapes d'une opération :

1. Identification des producteurs
2. (optionnelle) Mise en oeuvre de moyens de production
3. Identification des participants
4. Réunion(s) d'information
5. Signature avec Enedis
6. Mise en route de l'opération

Liste des opérations d'autoconsommation collective et leur état d'avancement

| Zone de l'opération | État d'avancement | Date de mise en route |
|---------------------|--|-----------------------|
| Joigny | En cours de signature avec Enedis | Prévi Août 2024 |
| Grandchamp | Identification des participants | En attente |
| Sacy | En attente de l'installation d'une première centrale | Prévi Octobre 2024 |
| Migennes | En attente de la régularisation administrative d'une première centrale | En attente |
| Brion | Identification des producteurs | En attente |

Comprendre la tarification de l'énergie

Nous sommes en France, rien n'est donc simple, mais on va essayer de vous l'expliquer au mieux.

La partie facturée au sein de l'ACC

La première dépense du consommateur final, c'est l'énergie en elle-même. Dans les ACC de plein soleil, ce prix est dépendant du choix des fournisseurs ou bien du choix collectif de l'ACC. En pratique, nous avons aujourd'hui des ACC actives avec un tarif de 0 à 10 centimes d'euro par kWh.

A ce montant s'ajoute une TVA à 20% si le producteur est une entreprise assujettie à la TVA (l'air de rien, sur un kWh à 10 centimes, c'est 2 centimes de plus)

Il faut ensuite compter l'accise. Elle est en principe collectée par le producteur pour le compte de l'état et se monte à 3 centimes d'euro par kWh. La bonne nouvelle, c'est que depuis l'été 2025, l'énergie partagée au sein d'une ACC en est exonérée. La direction des finances publiques n'était pas d'accord mais le conseil d'état l'a rappelée à l'ordre fin mars 2026.

Pour que Plein Soleil fonctionne, 1 centime est pris sur chaque kWh, plus 20% de TVA, on est donc à 1.2 centimes.

La partie restant facturée par votre fournisseur habituel

Outre l'énergie que vous consommez et que l'ACC n'est pas en mesure de couvrir, votre fournisseur d'électricité habituelle va aussi collecter le TURPE sur la partie fournie par l'ACC. Cet argent est reversé à Enedis et RTE pour assurer l'entretien et le développement du réseau électrique.

Son montant va de 0.49 centimes par kWh à 7.52 centimes par kWh. Son prix est dépendant de :

- la saison (c'est plus cher du 1er novembre au 31 mars et moins cher du 1er avril au 31 octobre)
- de l'heure (avec les fameuses heures pleines / heures creuses, même si votre abonnement est un tarif fixe de base)

- du type de formule tarifaire d'acheminement (il en existe 3 : LU, que personne ou presque n'a, CU4, dont la part fixe est moins cher mais la part variable plus cher et MU4 dont la part fixe est plus cher mais la variable est moins chère)

Voilà ce que ça donne :

| | CU4 | MU4 |
|--------------------|-------|-------|
| Heure pleine hiver | 9.024 | 8.448 |
| Heure creuse hiver | 4.836 | 4.512 |
| Heure pleine été | 2.076 | 1.932 |
| Heure creuse été | 2.452 | 1.380 |

C'est votre fournisseur d'énergie qui a choisi CU4 ou MU4 pour vous. Plein Soleil peut vous indiquer sur lequel des deux vous êtes.

Il existe des tarifications CU4ACC et MU4ACC bien plus avantageuses mais elles sont réservées aux opérations dont tous les membres sont situés sur le même "poste source HTA/BT" (en gros, le gros transformateur qui dessert généralement toute une ville ou plusieurs villages)

Faisons un petit exercice de mathématique à présent

Imaginons un fournisseur local qui demande 10 centimes par kWh et qui n'est pas soumis à la TVA.

Voici ce que ça donne en centime par kWh, si on suppose que vous êtes en MU4 :

| | HP hiver | HC hiver | HP été | HC été |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Part producteur (sans TVA) | 10 | 10 | 10 | 10 |
| Part PMO | 1.2 | 1.2 | 1.2 | 1.2 |
| TURPE facturé par votre fournisseur | 8.448 | 4.512 | 1.932 | 1.38 |
| TOTAL | 19.648 | 15.712 | 13.132 | 12.58 |
| Pour référence, le tarif HP/HC d'EDF | 20.65 | 15.79 | 20.65 | 15.79 |

| | | | | |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Et le tarif base d'EDF | 19.27 | 19.27 | 19.27 | 19.27 |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|

Plusieurs constatations s'imposent donc :

- Avec ces conditions, si vous êtes en tarif "de base", l'énergie de l'ACC n'est pas intéressante pendant les heures pleines en hiver
- Si vous avez une offre Tempo, l'énergie de l'ACC est particulièrement intéressante les jours rouge et blancs et équivalente pour les jours bleus
- Dans tous les autres cas, elle est plus intéressante et plus spécifiquement en été

En bref, en arrivant dans une ACC, pensez à indiquer l'offre que vous avez souscrite auprès de votre fournisseur d'énergie, si ce n'est pas une offre classique, à tenir la coopérative informée de vos évolutions de tarifs afin qu'on fasse attention de ne pas vous "envoyer" d'énergie aux moments où ce n'est pas intéressant pour vous.

Si vous aimez les tableaux de chiffre, nous avons fait un petit simulateur par ici : https://www.plein-soleil.org/acc_comp.html